

Bachelier en kinésithérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : sante-montignies-kine@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

ETUDE DE LA MARCHÉ NORMALE ET PATHOLOGIQUE			
Code	PAKN2B94KIN	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Guillaume MEURISSE (guillaume.meurisse@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

La marche est la forme de mouvement humain la plus importante et son étude relève, par conséquent, d'une grande importance dans la formation du kinésithérapeute.

L'intention pédagogique principale de ce cours est d'aborder la théorie de l'analyse de la marche dans ses aspects biomécaniques et physiologiques, et ce y compris les méthodes d'investigation, afin de préparer l'apprenant à pouvoir aborder la compréhension des limitations locomotrices résultant de déficiences d'étiologies variées.

Cette unité d'enseignement (UE) vise l'apprentissage de l'observation éclairée de la marche nécessaire à la pratique du métier de kinésithérapeute.

Elle aborde des notions théoriques de clinique et de laboratoire.

Elle propose une vision transversale des différentes autres UEs de pathologies du département.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
 - 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
 - 1.4 Construire son projet professionnel
 - 1.6 Exercer son raisonnement scientifique
- Compétence 4 **Concevoir des projets professionnels complexes**
 - 4.1 Identifier la situation
 - 4.2 Collecter l'ensemble des informations existantes
 - 4.3 Etablir le diagnostic du kinésithérapeute par des actes spécifiques
 - 4.5 Evaluer la pertinence d'une analyse, d'un schéma
- Compétence 6 **Pratiquer à des fins médicales les activités spécifiques à son domaine professionnel**
 - 6.1 Procéder à des examens cliniques et des bilans analytiques et fonctionnels
- Compétence 7 **Concevoir un ou des projets de recherche**
 - 7.1 Identifier une ou des hypothèse(s) de nature à développer des nouveaux savoirs

Acquis d'apprentissage visés

Tout au long de cette UE, l'étudiant développera ses aptitudes d'analyse et de curiosité intellectuelle (C1,1.3) et exercera son raisonnement scientifique (C1,1.6) pour analyser en détail les pathologies de la marche de patients (C6,6.1).

Il sera amené à analyser les informations de situations cliniques et de laboratoires pour émettre des diagnostics (C4.3) et planifier la prise en charge de patient.

L'étudiant sera amené à avoir un regard critique sur les échelles et bilans utilisés pour évaluer les performances de patients (C4,4.5).

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAKN2B94KINA Etude de la marche normale et pathologique

24 h / 2 C

Contenu

Evaluation de la marche normale et pathologique en analysant des variables mesurées dans et en dehors des laboratoires par exemple les Variables spatio-temporelles, cinématiques, cinétiques, électromyographiques et énergétiques de la marche.

La majorité des pathologies entraînant des troubles de la marche seront abordés au regard de ces analyses.

Démarches d'apprentissage

Cours magistral agrémenté de diapositives et explications complémentaires au tableau.

.

Analyse des marches normales puis pathologiques, présentées sous forme de mimes, schémas, vidéos, cas cliniques et illustrations d'articles scientifiques.

Dispositifs d'aide à la réussite

Explications complémentaires à la demande des apprenants.

.

Réalisation d'évaluations formatives sous forme des quiz et des sessions de questions-réponses lors des séances de cours.

Sources et références

Winter DA: The biomechanics and motor control of human gait: normal, elderly and pathological. 2nd edition. Waterloo: University of Waterloo Press, 1991.

Vaughan CL, Davis BL, O'Connor JC: Dynamics of human gait. Champaign: Human Kinetics Publishers, 1992.

Inman VT, Ralston HJ, Todd F: Human walking. Baltimore: Williams & Wilkins, 1981.

.

Gait Analysis: Normal and Pathological Function. J Sports Sci Med. 2010 Jun 1;9(2):353. PMID: PMC3761742.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Projections PowerPoint et certains médias présentés (schémas, vidéos,...).

Ceci ne constituant qu'une base à compléter par l'étudiant !

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation sera réalisée sous forme d'un examen écrit en session.

Les mêmes modalités restent d'application lors de la seconde session (cf dispositions complémentaires).

Pondérations

	Q1	Q2	Q3

	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la ½ unité près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à au moins une partie des activités d'apprentissage de l'UE, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de certificat médical ou de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

D'une session à l'autre au cours de la même année académique ou d'une année académique à l'autre, seules les UE non validées ou présentant un « CM », « PR », « PP » ou « FR » doivent être représentées.

Les UE obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 sont automatiquement validées. Les UE non validées par les jury d'UE seront soumises à l'avis du jury plénier sur base de l'article 133 du Vade Mecum du 9 juillet 2015 du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'Enseignement Supérieur et l'organisation académique des études qui garantit la souveraineté du jury quant aux décisions qu'il prend. Sur base des résultats obtenus par l'étudiant dans l'ensemble de son programme annuel, le jury plénier se prononcera sur la validation ou non validation finale de l'UE en précisant le ou les motif(s) de sa décision.

Intervenants :

Les différents intervenants sont :

M. MEURISSE Guillaume (meurisseg@helha.be)

M. GUILLERY Erwan (guillerye@helha.be)

En cas de seconde session (session au terme du Q3), les modalités d'évaluations de la première session (session au terme du Q2) restent d'application et inchangées.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).